



REGLEMENT DU VIDE-GRENIER

Les participants au vide grenier s'engagent à respecter le règlement suivant :

1. Le vide grenier se déroulera sur l'esplanade Léo Malet de 8h00 à 12h30.
2. Les exposants seront **accueillis à partir de 7h00** et devront avoir libérés les emplacements avant 13H00.
3. Ils s'engagent à **laisser propre** l'espace public : ni invendus, ni déchets, ni sacs, ni cartons...
4. Vente INTERDITE de boissons, nourritures, animaux, armes.
5. **Pas d'inscription préalable** : les inscriptions seront prises sur place le jour même ; vous devrez compléter et signer la fiche d'inscription qui vous sera distribuée au cours de la matinée. Les mentions de l'identité sont OBLIGATOIRES. L'identité des vendeurs pourra être contrôlée le jour du vide grenier, pensez à vous munir d'une pièce d'identité.
6. Prix des emplacements : **Participation libre**, vous donnez ce que vous voulez aux organisateurs.
7. **UN SEUL** emplacement par exposant (maximum 3m x 2m).
8. **Laisser libre** les allées de passage (2m minimum) et les accès de secours.
9. **PAS de véhicule sur le lieu d'exposition (décharger à proximité puis aller se garer)**
10. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui ne respecterait pas ce règlement.
11. La courtoisie est de rigueur ! Le vide-grenier est organisé par des bénévoles qui aiment bien qu'on leur dise « Bonjour » et qu'on leur parle gentiment et poliment !